

Département LOIRET
Canton CHALETTE SUR LOING
Commune AMILLY

République Française

POLI N°68/2022

Liberté - Egalité – Fraternité

AT/SG

EXTRAIT DU REGISTRE DES
ARRETES DU MAIRE

Objet : Interdiction de stationner sur le parking de la Piscine du jeudi 09 septembre 2022 à 20h00 au dimanche 11 septembre 2022 à 20h00.

Le Maire de la Ville d'AMILLY,

Vu le code de la Route,

Vu le Livre I, 4^{ème} partie de la Signalisation Routière,

Vu le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L 2213.1 et L 2213.2 (alinéa 2) relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et du stationnement,

Considérant l'organisation du Forum des Associations de la ville d'Amilly,

Considérant la gêne occasionnée par le stationnement de tous véhicules sur le parking de la piscine,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit sur le parking de la Piscine du jeudi 09 septembre 2022 à 20h00 au dimanche 11 septembre 2022 à 20h00,

ARTICLE 2 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 3 :

La mise en place des panneaux de signalisation sera assurée par les Services Techniques de la Ville d'Amilly.

.../...

ARRETE DU MAIRE

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera affiché sur place.

ARTICLE 5 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Commissaire divisionnaire de Police de MONTARGIS,
- Monsieur le Chef de Corps du Service Incendie de MONTARGIS,
- Madame la Chef de la Police Municipale de la Ville d'AMILLY,
- Le Service Technique, Aménagement du territoire et Commande Publique de la mairie d'AMILLY,
- L'intéressé(e).

Pour exécution chacun en ce qui le concerne.

Fait à AMILLY
Le 08 septembre 2022
Le Maire,

Gérard DUPATY

**Pour Extrait Conforme,
Pour le Maire et par délégation,**

**Monsieur Christian CARON-PERROUD,
8^{ème} Adjoint à la Sécurité, Prévention**